

Quels indicateurs d'alerte en chirurgie

Hervé MENTEC, Candice LEGRIS

Résumé

Dans le cadre de la réforme des autorisations des activités de soins, le Ministre de la Santé a saisi la HAS sur la définition d'indicateurs d'alerte, désormais mentionnés dans l'ordonnance du 12 mai 2021 sous le terme « indicateurs de vigilance ».

A l'étranger, de nombreux pays utilisent déjà en routine, parfois depuis de nombreuses années, un système d'alerte pour améliorer la qualité et la sécurité des soins, notamment l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, qui partagent un socle commun, ainsi que le Royaume-Uni, les USA, ou l'Australie. Ces expériences étrangères montrent que les indicateurs d'alerte en santé sont un des éléments de la démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins ; permettent de repérer des situations à améliorer et des pratiques exemplaires ; sont utilisables en routine à partir des bases de données médico-administratives ; doivent déclencher un processus d'autoévaluation (couplé ou non à d'autres processus extérieurs, comme la revue par les pairs) ; peuvent être utilisés de façon transparente pour l'information et le choix des usagers ; et doivent être régulièrement réévalués.

Actuellement, l'ATIH évalue la faisabilité de la mesure à partir du PMSI des indicateurs identifiés par la HAS au cours de sa recherche documentaire. Parallèlement, les indicateurs mesurables sont soumis aux parties prenantes pour les hiérarchiser sur la base de leur pertinence clinique et de leur pertinence pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Candice Legris, Hervé Mentec (Haute Autorité de Santé)